

Vu AS le 12.12  
Pi DGS  
Eus Cartéclima



Monsieur Xavier BONNEFONT,  
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE GRAND  
ANGOULEME

**Grand Angoulême**

25 Boulevard Besson Bey  
16000 ANGOULEME



**Direction Départementale des Services aux Entreprises et Territoires**

Affaire suivie par : Valérie CRETE

**Direction Régionale des Services aux Entreprises et Territoires**

Affaire suivie par : Thibaut GALBAN

## **Objet : Révision générale du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Air Energie Climat Territorial (SCOT-AEC) à la Chambre de métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine, et nous vous en remercions.

La CMA NA salue les ambitions du SCOT en matière de transition écologique et de développement durable, tout en soulignant la nécessité de mieux intégrer l'artisanat dans les politiques publiques du Grand Agoulême. En effet, après examen du dossier, quelques remarques ou compléments sont à formuler par nos équipes pour préserver et développer les dynamiques artisanales et commercial en présence sur le territoire. Vous trouverez donc en annexe de ce courrier des propositions qui visent à renforcer le rôle structurant de l'artisanat dans l'économie locale et à garantir un aménagement équilibré, répondant aux enjeux de proximité et de durabilité ambitionnés.

Nous souhaitons avant tout rappeler que le tissu artisanal sur le territoire du Grand Angoulme se composait, en 2023, de **3.231 entreprises** et 3.270 établissements (40% Bâtiment, 39% Services, 9% Alimentaire, 13% Production). Avec **38% des entreprises du territoire** qualifiées d'entreprises artisanales (RM au 31 décembre 2022), plus de 300 immatriculations artisanales en 2023 et près de 650 apprenants en cours de formation dans les CFA de la CMA NA sur le département de la Charente.

Au regard de ces chiffres et des enjeux ambitionnés par les politiques publiques du Grand Angoulême, la Chambre de métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine tient à vous interpeler sur l'importance de soutenir le développement et maintien de ces activités sur le territoire, tout en vous rappelant les rôles que nous pouvons apporter :

- Assurer une économie de proximité et des services à la personne,
- Pérenniser la création d'emploi non-délocalisable et maintenir les savoir faire et compétences,
- Apporter une expertise en matière d'ingénierie territoriale sur les champs du commerce et de l'artisanat
- Participer à l'attractivité touristique, la redynamisation des centres-villes et centre bourgs et le rééquilibrage économique et social des territoires
- Accompagner les transitions des entreprises (numériques, écologiques, innovation) et faciliter leur résilience

Considérant l'ensemble de ces éléments et des propositions annexées, la Chambre de métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine, délégation Charente, émet **un avis favorable assorti des réserves, remarques et observations énoncées.**

Espérant que ces éléments apporteront une contribution utile à cette procédure, sachez également que nos équipes et nous-même restons à votre disposition pour apporter l'expertise nécessaire sur le champ des Métiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre sincère considération.

Gérard Gomez  
**Président de la CMA NA**



Geneviève Brangé,  
**Présidente de la CMA NA,**  
**Délégation Charente**



## **Annexe : Contributions des équipes de la CMANA**

Concernant les contributions de la Chambre de métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine,

Sur le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** du SCOT-AEC :

**Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et maintenir une qualité de vie**

*Objectif 1.1 : Adapter le territoire au changement climatique*

- Constats :
  - o L'artisanat est particulièrement exposé aux défis climatiques : vulnérabilité des infrastructures artisanales (ateliers, équipements) et dépendance à des ressources locales (matériaux, énergie).
  - o Le PAS ne mentionne pas explicitement les solutions pour accompagner les artisans dans cette adaptation.
- Propositions :
  - o Transition énergétique des artisans : Intégrer des aides spécifiques pour améliorer la performance énergétique des locaux artisanaux (rénovation thermique, panneaux solaires, matériaux biosourcés).
  - o Prévention des risques : Identifier et accompagner les zones artisanales exposées aux aléas climatiques (inondations, sécheresse) via des plans locaux de prévention adaptés.
  - o Solutions partagées : Inclure des plateformes collaboratives d'économie circulaire pour mutualiser les ressources et valoriser les déchets artisanaux.

*Objectif 1.3 : Préserver et restaurer la nature et la biodiversité*

- Constats :
  - o Les friches artisanales et industrielles sont identifiées comme des leviers de sobriété foncière, mais sans mention spécifique d'une réhabilitation pour l'artisanat.
- Propositions :
  - o Réhabilitation des friches : Réserver des espaces dédiés aux artisans dans les projets de requalification, avec une attention particulière à leur intégration écologique (toitures végétalisées, trames vertes).
  - o Mixité fonctionnelle : Développer des « villages artisanaux » intégrés dans les centralités, combinant espaces de production et de vente dans une logique de mixité urbaine et environnementale.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Liberté • Égalité • Fraternité**

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE**

## **Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique**

### *Objectif 2.1 : Décarboner les activités humaines et relocaliser l'économie*

- Constats :
  - o L'artisanat contribue activement à la relocalisation économique grâce aux circuits courts et à la production locale. Cependant, son rôle stratégique est sous-estimé dans le document.
- Propositions :
  - o Zones artisanales stratégiques : Définir des zones artisanales prioritaires dans le Schéma Directeur des Zones d'Activités Économiques, incluant des équipements partagés (logistique, recyclerie, formation).
  - o Accompagnement à la décarbonation : Prévoir des aides pour la modernisation des outils de production artisanaux en faveur de la transition énergétique et écologique.
  - o Soutien au savoir-faire local : Promouvoir les artisans comme acteurs de l'économie circulaire, notamment dans les filières de réemploi des matériaux et de réparation.

### *Objectif 2.2 : Faire des pôles de vie un vecteur de qualité territoriale*

- Constats :
  - o Les pôles de vie offrent une opportunité pour revitaliser les centralités, mais la présence des activités artisanales y est peu envisagée.
- Propositions :
  - o Ateliers-boutiques en centre-ville : Développer des espaces combinant production artisanale et commerce local, adaptés aux centralités urbaines et bourgs ruraux.
  - o Innovation commerciale : travailler sur des nouveaux outils permettant de faciliter le développement des activités artisanales et commerciale (colocation commerciale, casiers alimentaires hors des centralités....)
  - o Typologies d'aménagement : Intégrer des typologies architecturales adaptées à l'artisanat dans les OAP, avec des ateliers mutualisés, des espaces d'exposition, et une logistique simplifiée.
  - o Animation des pôles : Inclure l'artisanat dans les dynamiques culturelles et commerciales des pôles de vie pour renforcer leur attractivité et participer à la dynamique de ville créative.

### **Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : leviers de la cohésion territoriale**

#### *Objectif 3.2 : Proposer des solutions de mobilités adaptées*

- Constats :
  - o Les artisans, notamment ceux du bâtiment, dépendent fortement des véhicules utilitaires pour leurs déplacements, mais ces besoins spécifiques ne sont pas abordés dans le PAS.
  - o Il semble également nécessaire de prendre en compte les déplacements domiciles-travail dans la localisation des activités artisanales et commerciales selon la géographie propre à chaque commune tout en veillant à trouver l'équilibre avec l'objectif de redynamisation des centres-bourg.
- Propositions :
  - o Zones logistiques pour artisans : Créer des hubs logistiques dédiés aux artisans en périphérie des centralités pour faciliter le stockage et la gestion des matériaux.
  - o Mobilité décarbonée : Prévoir des aides pour la transition vers des véhicules utilitaires électriques, en lien avec les exigences des Zones à Faibles Émissions.
  - o Accès facilité : Garantir un accès direct aux artisans dans les pôles de vie, via des places de stationnement réservées et une logistique adaptée.

#### *Objectif 3.3 : Renforcer la cohésion sociale grâce au service public*

- Constats :
  - o Le rôle des artisans comme créateurs de lien social, particulièrement en milieu rural, n'est pas valorisé dans le document.
- Propositions :
  - o Espaces collaboratifs : Inclure des ateliers partagés dans les projets d'aménagement des bourgs, pour encourager les échanges entre artisans et habitants (mixité des usages).
  - o Animation des territoires ruraux : Intégrer l'artisanat dans les événements culturels et commerciaux des centralités rurales, comme vecteur d'attractivité.



Sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT-AEC.

***Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique***

*Objectif 1.1 : Adapter le territoire au changement climatique*

- Constats :
  - o Les artisans, notamment ceux opérant dans le bâtiment, sont des acteurs essentiels de la transition énergétique, mais leurs besoins spécifiques (accompagnement technique, modernisation des ateliers) ne sont pas mentionnés.
  - o La vulnérabilité des infrastructures artisanales face aux aléas climatiques (inondations, canicules) nécessite des mesures d'adaptation.
- Propositions :
  - o Rénovation énergétique des ateliers artisanaux : Prévoir des dispositifs incitatifs pour améliorer la performance énergétique des locaux (isolation, panneaux solaires, ventilation).
  - o Zones résilientes : Intégrer les zones artisanales dans les plans de gestion des risques (PPRN), avec des infrastructures adaptées (drainage, toitures résistantes).
  - o Innovation écologique : Encourager les artisans à adopter des matériaux et techniques biosourcés grâce à des formations et des aides financières.

*Objectif 1.3 : Préserver et restaurer la biodiversité en maîtrisant l'étalement urbain*

- Constats :
  - o Le zéro artificialisation nette (ZAN) et la densification urbaine limitent la création de nouvelles zones artisanales, mais les friches existantes représentent une opportunité pour réconcilier économie et biodiversité.
- Propositions :
  - o Réhabilitation des friches artisanales : Mobiliser les friches pour créer des "parcs artisanaux" intégrés à des corridors écologiques (végétalisation, gestion durable des eaux pluviales).
  - o Favoriser la mixité fonctionnelle : Associer des espaces artisanaux à des projets résidentiels ou commerciaux pour limiter l'empreinte foncière.
  - o Encourager les bonnes pratiques : Inscrire dans les prescriptions l'utilisation de matériaux durables dans les projets artisanaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE

## **Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie**

### *Objectif 2.1 : Décarboner les activités humaines et relocaliser l'économie*

- Constats :
  - o L'artisanat est un levier pour relocaliser l'économie (circuits courts, fabrication locale), mais le DOO ne mentionne pas d'espaces adaptés à ces activités.
  - o Les artisans nécessitent des outils modernes pour réduire leur empreinte carbone (équipements décarbonés, logistique optimisée).
- Propositions :
  - o Développement des zones artisanales : Prévoir des zones d'activités spécifiques pour l'artisanat dans les schémas directeurs des ZAE, intégrant des espaces mutualisés (recycleries, stationnements pour utilitaires).
  - o Soutien à la modernisation : Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'acquisition d'équipements écologiques (machines économes en énergie, outils de production circulaire).
  - o Promotion des circuits courts : Inclure dans les prescriptions des mesures pour favoriser l'intégration des artisans dans les filières locales de production et de distribution.

### *Objectif 2.2 : Faire des pôles de vie un vecteur de qualité territoriale*

- Constats :
  - o Les pôles de vie identifiés dans le DOO offrent une opportunité pour intégrer des activités artisanales, mais celles-ci ne sont pas spécifiquement mentionnées.
  - o Les centralités doivent être renforcées par des activités locales et attractives, où l'artisanat joue un rôle clé.
- Propositions :
  - o Villages artisanaux : Créer des "villages artisanaux" dans les centralités, combinant ateliers, showrooms et espaces de vente, pour dynamiser les pôles de vie.
  - o Typologies adaptées : Prévoir des typologies architecturales pour les artisans, incluant des ateliers-boutiques en rez-de-chaussée et des logements au-dessus, pour optimiser l'utilisation du foncier.
  - o Animation des centralités : Encourager l'intégration des artisans dans les événements locaux (marchés, expositions) pour renforcer le lien social et l'attractivité des pôles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-AQUITAINE

### **Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : leviers de la cohésion territoriale**

#### Objectif 3.2 : Proposer des solutions de mobilités adaptées

- Constats :
  - o Les artisans, notamment ceux intervenant sur les chantiers, dépendent fortement des véhicules utilitaires pour leurs déplacements et la livraison de matériaux.
  - o Les Zones à Faibles Émissions (ZFE) risquent de compliquer leurs activités sans accompagnement adapté.
- Propositions :
  - o Hubs logistiques artisanaux : Créer des espaces dédiés à la logistique artisanale en périphérie des centralités, pour faciliter l'accès et optimiser les flux de marchandises.
  - o Transition des véhicules : Prévoir des aides pour l'acquisition de véhicules utilitaires électriques ou hybrides et installer des bornes de recharge dans les ZAE.
  - o Accessibilité renforcée : Aménager des places de stationnement réservées pour les artisans à proximité des pôles de vie.

#### **Objectif 3.3 : Renforcer la cohésion sociale grâce au service public**

- Constats :
  - o L'artisanat est un vecteur de lien social et d'attractivité, en particulier dans les territoires ruraux et les petites centralités.
- Propositions :
  - o Espaces collaboratifs : Développer des ateliers partagés (tiers lieux productifs) dans les bourgs et villages, favorisant les échanges entre artisans et habitants.
  - o Valorisation des savoir-faire : Inscrire dans les prescriptions des actions pour promouvoir les métiers artisanaux comme piliers du patrimoine culturel local.
  - o Inclusion sociale : Soutenir des initiatives artisanales dans les zones en difficulté, en lien avec les politiques de cohésion sociale.